

Arcachon : les élus à l'écoute des habitants

La Ville d'Arcachon fait évoluer ses dispositifs de démocratie participative. Ce lundi 27 mai, Yves Foulon, Maire d'Arcachon a présenté l'ensemble de ces dispositifs et leur évolution à venir.

Suite à l'épidémie de COVID-19, il y a trois ans maintenant, le dialogue entre élus et électeur s'était dissipé. Désormais, **plusieurs solutions** sont présentes pour faciliter les échanges entre la population et la Mairie. L'une des principales nouveautés réside dans les **rencontres citoyennes**, dans chaque quartier, qui auront lieu au printemps pour répondre aux attentes des citoyens. Ces rencontres en extérieur sont une opportunité pour les participants de partager leur vie quotidienne, leurs idées avec le Maire. Mais c'est également l'occasion pour les élus de **se rendre sur le terrain**, de voir les problèmes et d'y remédier avec les habitants.

Pour rappel, les Conseils de quartiers ne disparaissent pas, et ont lieu **une fois par an** à l'automne. La permanence des élus tous les premiers vendredis du mois, de 16 à 18 h dans les M', ces **maisons de quartiers nouvelles générations**. Ces dernières ont notamment été réaménagées avec de nouveaux services. Des cours de langues et de cuisine sont également proposés.

La Ville met à disposition une **boîte à Idées** accessible sur www.ville-arcachon.fr/conseil-participatif-de-l'environnement/. Le Conseil municipal des jeunes est toujours présent : composé de **18 conseillers âgés de 9 à 11 ans** élus au sein des classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires de la Ville, ce dernier permet aux jeunes Arcachonnais de découvrir

la vie de la commune, d'apprendre ce qu'est la citoyenneté tout en s'investissant dans de véritables projets de territoire.

Pour ce qui est du reste des nouveautés, il y a les **ateliers citoyens**, groupe de réflexion, de dialogue et de co-construction relatif au cadre de vie des arcachonnais où prime intérêt général et engagement. On y aborde des sujets allant du cadre de vie à la sécurité en passant par l'éducation. Ils ont d'ailleurs permis la création de pique-nique de quartier, l'extension des zones limitées à 30 km/h ou encore la réalisation d'une charte de bonne conduite pour les vélos.